

は、個々の郵便物について2及び3に規定する線路によつて新たな名あて地に送達する。

6 郵政庁は、転送を行う期間を内国業務における転送を行う期間と一致するように定める権能を有する。

7 内国業務において転送請求料を徴収する郵政庁は、国際業務においてもこれと同額の料金を徴収することができる。

8 通常郵便物の一国から他国への転送については、この条約の施行規則の定めるところにより徴収する料金を除くほか、追加料金を徴収しない。もつとも、内国業務において転送料を徴収する郵政庁は、自己の業務内で転送される国際業務の通常郵便物についても、これと同額の料金を徴収することができる。

9 転送される通常郵便物は、差立て若しくは到着の際に課され又は最初の運送の後に転送のため途中で課された料金の納付と引換えに、受取人に配達するものとし、転送を行った国が徴収を免除しない関税その他の特別の費用は、当該転送を行った国に償還する。

10 留め置き料、通関料、保管料、手数料、速達の補充料金及び小形包装物の受取人への配達料金は、他国への転送の場合には、徴収を免除する。

第四十条 配達不能の郵便物の差出国又は差出人への返送

1 何らかの理由により受取人に配達することのできなかった

individuels dans les paragraphes 2 et 3.

6. Chaque Administration a la faculté de fixer un délai de réexpédition conforme à celui qui est en vigueur dans son service intérieur.

7. Les Administrations qui perçoivent une taxe pour les demandes de réexpédition dans leur service intérieur sont autorisées à percevoir cette même taxe dans le service international.

8. La réexpédition de envois de la poste aux lettres de pays ne donne lieu à la perception d'aucun supplément de taxe, sauf les exceptions prévues au Règlement. Toutefois, les Administrations qui perçoivent une taxe de réexpédition dans leur service intérieur peuvent percevoir cette même taxe dans leur service international. Les Administrations qui perçoivent cette même taxe dans leur service international ne peuvent pas l'annuler.

9. Les envois de la poste aux lettres qui sont réexpédiés sont remis aux destinataires contre paiement des taxes qui ont été grevées au départ, à l'arrivée ou en cours de route par suite de réexpédition au-delà du premier pays, sans préjudice du remboursement des droits de douane ou autres frais spéciaux dont le pays de destination n'accorde pas l'annulation.

10. En cas de réexpédition sur un autre pays, la taxe de poste restante, la taxe de présentation à la douane, la taxe de magasinage, la taxe de commission, la taxe complémentaire d'experts et la taxe de remise aux destinataires des petits paquets sont annulées.

Article 40
Envois non distribués. Remise au pays d'origine ou à l'expéditeur

1. Sont considérés comme envois non distribués ceux qui n'ont pu être remis aux destinataires pour une cause quelconque.

の郵便物の差出国又は差出人への返

郵便物は、配達不能の郵便物として取り扱う。

2 配達不能の郵便物は、直ちに差出国に返送する。

3 受取人のために保管される郵便物又は留め置き郵便物の保管期間は、名あて郵政庁の規則により定める。ただし、保管期間は、名あて郵政庁が最長二箇月まで延長することを必要と認める特別の場合を除くほか、原則として、一箇月を超えることができない。差出人が名あて国において通用する言語による名あて面上の記載により請求した場合には、差出国への返送は、一層短い期間内に行う。

4 内国制度の郵便物であつて配達不能のものは、当該郵便物が再發送のための新たな運送について必要な条件を満たしている場合に限り、差出人に還付するため、国外に再發送する。

5 差出人の住所氏名の記載のない郵便葉書は、返送しない。ただし、書留郵便葉書は、必ず返送する。

6 配達不能の印刷物の差出元への返送は、差出人が名あて国において通用する言語による郵便物面上の記載により返送を請求した場合を除くほか、義務的ではない。もつとも、郵政庁は、配達を試みが繰り返しその目的を達しない場合又は郵便物が多量である場合には、差出人に返送を行い又は差出人に対し適当な方法で配達不能である旨を通知するよう努める。書留印刷物及び書籍は、必ず返送する。

7 返送を行う国が平路面路を利用していない場合には、当該国は、配達不能の郵便物を自国が利用する最も適当な線路によつて送達する義務を負う。

8 航空書状、航空郵便葉書及び優先郵便物を差出元に返送す

2 Les envois non distribuables doivent être renvoyés immédiatement au pays d'origine.

3 1^o Le délai de garde des envois remis en instance à la disposition des destinataires ou adressés à des personnes est fixé par la réglementation de l'Administration de destination. Toutefois, ce délai ne peut excéder le délai réglementaire en matière de retour des envois non distribuables au pays d'origine, lequel est nécessaire de le prolonger jusqu'à deux mois au maximum. Le renvoi au pays d'origine doit avoir lieu dans un délai plus court si l'expéditeur l'a demandé par une annotation portée sur la suscription en une langue connue dans le pays de destination.

4 Les envois du régime inférieur non distribuables ne sont réexpédiés à l'étranger, en vue de leur restitution aux expéditeurs, que s'ils satisfont aux conditions requises pour le nouveau transport.

5 Les cartes postales qui ne portent pas l'adresse de l'expéditeur ne sont pas renvoyées. Toutefois, les cartes postales recommandées doivent toujours être renvoyées.

6 Le renvoi à l'origine des imprimés non distribuables n'est pas obligatoire, sauf si l'expéditeur en a demandé le retour par une annotation portée sur l'envoi en une langue connue dans le pays de destination. Toutefois, les Administrations s'efforcent d'effectuer ce retour à l'expéditeur, ou de l'en informer comme il convient, lorsqu'il s'agit de répétition de tentatives infructueuses de remise ou d'envois en nombre. Les imprimés recommandés et les livres doivent toujours être renvoyés.

7 Lorsque la voie de surface n'est plus employée par le pays qui fait le renvoi, il a l'obligation de transmettre les envois non distribuables par la voie la plus adéquate qu'il utilise.

8 Les lettres aériennes, les cartes postales aériennes et les envois prioritaires à renvoyer à l'origine le sont par la voie la plus rapide aérienne ou de surface.

使用する止め金は、鋭利なものであってはならず、また、郵便業務の実施を妨げるものであってはならない。

2 封かんした封筒に入れた書留書状及び保険付書状以外の郵便物は、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参人私有証券、旅行小切手、加工した又は加工していない白金、金又は銀、珠玉、寶石その他の貴重品を包有することができない。

3 印刷物及び点字郵便物は、例外的にこの条約の施行規則に定める場合を除くほか、

(a) 現実的かつ対人的な通信の性質を有する記載をしてはならず、また、このような性質を有する書類を包有してはならない。

(b) 消印した若しくは消印していない郵便切手若しくは料金納付用証票又は証券を包有してはならない。

4 次の物品は、通常郵便物に入れてはならない。

(a) 性質上、1. にいう危害を及ぼし、汚染し又は損傷を与えるおそれのある物品

(b) 麻薬及び向精神薬

(c) 次に掲げるものを除く生きた動物。ただし、保険付書状には、次に掲げるものも入れることができない。

一 みつばち、水ひる及び蚤

二 害虫の寄生虫及び捕食虫であって、害虫駆除の用に供しかつ公認の施設の間で交換するもの

(d) 爆発性又は発火性の物質その他危険性のある物質。もっとも、第二十三条に規定する死滅しやすい又は変敗しやすい生物学上の材料及び放射性物質は、この禁制に抵触しな

2. Les envois autres que les lettres recommandées sous enveloppe cloquée et les lettres avec valeur déclarée ne peuvent contenir que des objets de valeur, des bijoux, des billets de banque, des pièces d'or ou de métal précieux, des bijoux, des pierres, des bijoux et autres objets précieux.

3. Sauf les exceptions prévues au Règlement, les imprimés et les cétegrammes:

a) ne peuvent porter aucune annotation ni contenir aucun document ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle;

b) ne peuvent contenir aucun timbre-poste, aucune formule d'affranchissement, oblitérés ou non, ni aucun papier représentatif d'une valeur.

4. L'insertion dans les envois de la poste aux lettres des objets visés ci-dessous est interdite:

a) les objets qui, par leur nature, peuvent présenter les dangers ou provoquer les détériorations visés au paragraphe 1;

b) les stupéfiants et les substances psychotropes;

c) les animaux vivants, à l'exception:

1° des abeilles, des sangsues et des vers à soie;

2° des parasites et des destructeurs d'insectes nocifs destinés au contrôle de ces insectes et échangés entre les institutions officiellement reconnues; toutefois, les exceptions mentionnées sous chiffres 1° et 2° ne s'appliquent pas aux lettres avec valeur déclarée;

d) les matières explosibles, inflammables ou autres matières dangereuses; toutefois, ne tombent pas sous le coup de cette interdiction les matières biologiques prépressées et les matières radioactives visées à l'article 23;

い。

- (e) わいせつな又は不道徳な物品
 - (f) 名あて国において輸入又は流布が禁止されている物品
- 5 郵政庁は、自国における現行の4(f)の禁制に関する情報を、この条約の施行規則の規定に従つて国際事務局に明瞭、正確かつ詳細に通報するよう、また、この情報を常に現状に合致させるようできる限り留意する。
- 6 4に掲げる物品を包有する郵便物であつて誤つて引き受けられたものは、これらの物品が包有されていることを発見した郵政庁の属する国の法令の定めるところにより取り扱う。書状は、現実的かつ対人的な通信の性質を有する書類であつて差出人及び受取人（これらの者の同居人を含む。）以外の者の間で交換されるものを包有することができない。差出国又は名あて国の郵政庁は、このような書類が包有されていることを発見した場合には、当該書類を自国の法令の定めるところにより取り扱う。
- 7 4(b)、(d)又は(e)に掲げる物品を包有する郵便物は、いかなる場合にも、名あて地に送達せず、受取人に配達せず、また、差出元に返送しない。名あて郵政庁は、内容品のうち禁制に抵触しない部分を受取人に配達することができる。
- 8 誤つて引き受けられた郵便物が差出元に返送されずかつ受取人に配達されない場合には、差出郵政庁は、当該郵便物について適用された取扱いに関し、遅滞なく通報を受ける。この通報には、当該郵便物が抵触した禁制及び差押えの原因となつた物品について正確に記載する。誤つて引き受けられた

d Les objets obscènes ou immoraux.

e Les objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination.

5. Chaque Administration doit veiller dans toute la mesure possible à ce que les renseignements concernant les interdictions en vigueur dans son pays, visés au paragraphe 4, l'item f), et communiqués au Bureau International conformément au Règlement d'exécution, soient fournis de façon claire, précise et détaillée et qu'ils soient tenus à jour.

6. Les croisés qui contiennent les objets mentionnés au paragraphe 4 et qui ont été admis à l'expédition sont traités selon le régime de documents ayant le caractère de correspondance privée, et les croisés échangés entre personnes autres que l'expéditeur et le destinataire ou les personnes habitant avec eux. Si elle en constate la présence, l'Administration du pays d'origine ou de destination les traite selon sa législation.

7. Toutefois, les croisés qui contiennent les objets visés au paragraphe 4, lettres b), d) et e), ne sont en aucun cas ni adressés à destination, ni livrés aux destinataires, ni renvoyés à l'origine. L'Administration de destination peut livrer au destinataire la partie du contenu qui ne tombe pas sous le coup d'une interdiction.

8. Dans les cas où un envoi admis à tort à l'expédition n'est ni renvoyé à l'origine, ni remis au destinataire, l'Administration d'origine doit être informée sans délai du traitement appliqué à l'envoi. Cette information doit indiquer de manière précise l'interdiction sous le coup de laquelle l'envoi ainsi que les objets qui ont donné lieu à saisie. Un envoi admis à tort qui est renvoyé à l'origine doit être accompagné d'une information analogue.

郵便物で差出元に返送されるものには、同様の通報を添付する。

9 加盟国は、また、書状、郵便葉書及び点字郵便物以外の通常郵便物であつて自国内における発行又は流布の条件を定める法令に抵触するものについては、自国の領域内で開袋継続の運送を行わない権利を留保する。当該郵便物は、差出郵政庁に返送する。

第四十二条 税関検査

差出国の郵政庁及び名あて国の郵政庁は、自国の法令の定めるところにより、通常郵便物を税関検査に付することができる。

第四十三条 通関料

差出国又は名あて国において税関検査に付される郵便物に対しては、税関への交付及び通関につき、又は単に税関への交付につき、第二十六条1の表(m)の特別料金を郵便料金として課することができる。

第四十四条 関税その他の課金

郵政庁は、課されることのある関税その他のすべての課金を郵便物の差出人又は受取人から徴収することができる。

関税その
他の課金

9. Est d'ailleurs réservé le droit de tout Pays-membre de ne pas effectuer, sur son territoire, le transport en transit à découvert des croix de la poste aux lettres, autres que les lettres, les cartes postales et les éciogrammes, à l'égard desquels il n'a pas été saisi par les dispositions légales qui régissent les conditions de leur publication ou de leur circulation dans ce pays. Ces croix doivent être renvoyés à l'Administration d'origine.

Article 42
Contrôle douanier

1. Administration postale du pays d'origine et celle du pays de destination sont autorisées à soumettre au contrôle douanier, selon la législation de ces pays, les croix de la poste aux lettres.

Article 43
Taxe de présentation à la douane

Les croix soumises au contrôle douanier dans le pays d'origine ou de destination, selon le cas, peuvent être frappées au titre postal, soit pour le pays à la destination et le dédouaner, soit pour la remise à la douane seulement, de la taxe spéciale prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre m).

Article 44
Droits de douane et autres droits

Les Administrations postales sont autorisées à percevoir sur les expéditeurs ou sur les destinataires des croix, selon le cas, les droits de douane et tous autres droits éventuels.

第四十五条 課金別納郵便物

- 1 郵政庁が同意を表明した加盟国の間の関係においては、差出人は、差出局にあらかじめ申し出ることにより、郵便物の配達の際に課される料金及び課金の全額を負担することができる。差出人は、郵便物の差出しの後においても、当該郵便物が受取人に配達されるまでの間は、当該郵便物が課金別納で配達されることを請求することができる。
- 2 1の場合には、差出人は、名あて局が請求する金額を納付することを約束し、また、必要があるときは十分な額の保証金を払い込む。
- 3 差出郵政庁は、第二十六条1の表(n)1の料金を差出人から徴収し、これを自国内で提供する業務の報酬として収得する。
- 4 1の請求が差出しの後に行われる場合には、差出郵政庁は、更に、第二十六条1の表(n)2の追加料金を徴収する。1の請求が電信その他の電気通信手段によって送達される場合には、差出人は、更に、所要の料金を納付する。
- 5 名あて郵政庁は、郵便物一個につき、第二十六条1の表(n)3の手数料を課することができる。この手数料は、第四十三条の料金とは別個のものとし、名あて郵政庁のために差出人から徴収する。
- 6 郵政庁は、課金別納郵便物の業務を書留郵便物及び保険付書状についてのみ行う権利を有する。

第四十六条 関税その他の課金の徴収の免除

万国郵便条約

Article 45
Envois francs de taxes et de droits

1. Dans les relations entre les Pays-membres dont les Administrations postales se sont déclarées d'accord à cet égard, les expéditeurs peuvent prendre à leur charge, moyennant déclaration préalable au bureau d'origine, la totalité des taxes et des droits dont les envois sont grevés à la livraison. Tant qu'un envoi n'a pas été remis au destinataire, l'expéditeur peut, postérieurement au dépôt, demander que l'envoi soit remis franc de taxes et de droits.
2. Dans les cas prévus au paragraphe 1, les expéditeurs doivent s'engager à payer les sommes qui pourraient être réclamées par le bureau de destination et, le cas échéant, verser des arrhes suffisantes.
3. L'Administration d'origine perçoit sur l'expéditeur la taxe prévue à l'article 26, paragrahe 1, lettre n^o chiffre 1^o, qu'elle garde comme rémunération pour les services fournis dans le pays d'origine.
4. En cas de demande formulée postérieurement au dépôt, l'Administration d'origine perçoit en outre la taxe additionnelle prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre n^o chiffre 2^o. Si la demande doit être transmise par voie télégraphique ou par tout autre moyen de télécommunication, l'expéditeur doit payer en outre la taxe correspondante.
5. L'Administration de destination est autorisée à percevoir, par envoi, la taxe de commission prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre n^o chiffre 3^o. Cette taxe est indépendante de celle qui est prévue à l'article 43. Elle est perçue au profit de l'Administration de destination.
6. Toute Administration a le droit de limiter le service des envois francs de taxes et de droits aux envois recommandés et aux lettres avec valeur déclarée.

Article 46
Annulation des droits de douane et autres droits

関税その
他の課金
の徴収の
免除

郵政庁は、差出元に返送し、内容品の全般的損傷を理由として棄却し又は第三国に転送する郵便物につき、関税その他の課金の徴収が免除されるように自国の関係機関と交渉することを約束する。

第四十七条 調査請求

調査請求

- 1 利用者は、郵便物の差出しの日の翌日から起算して一年以内に限り調査請求を行うことができる。
- 2 郵政庁は、できる限り速やかに調査請求を処理する。
- 3 郵政庁は、他の郵政庁の業務に差し出された郵便物に関する調査請求を受理する。
- 4 調査請求については、差出人が受取通知について既に料金を納付した場合を除くほか、第二十六条1の表(o)の特別料金を徴収することができる。電信による調査請求の送達を請求された場合には、調査請求料のほかに、調査請求の送達のための電報料及び、返信料前払を認める二の国の間において必要があるときは、返信のための電報料を徴収する。返信のために電報が利用される場合には、電報料は、十五語分として計算する返信料前払電報の料金とする。テレックスが利用される場合には、差出人から徴収する電報料は、原則として、当該調査請求をテレックスによって送達するために徴収する電報料の額と同額とする。その他の電気通信手段又はEMS業務による調査請求の送達を請求された場合には、これらの手段又は業務につき通常徴収される料金を請求者から徴収す

Les Administrations postales s'engagent à intervenir auprès des services intéressés de leur pays pour que les droits de douane et autres soient annulés sur les envois renvoyés à l'origine, détruits pour cause de déperdition ou contenu ou respectés sur un pays tiers.

Article 47 Réclamations

1. Les réclamations des usagers sont admises dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour du dépôt d'un envoi.
2. Chaque Administration est tenue de traiter les réclamations dans le plus bref délai possible.
3. Chaque Administration est tenue d'accepter les réclamations concernant tout envoi déposé dans les services des autres Administrations.
4. Sauf si l'expéditeur a déjà acquité la taxe pour un avis de réception, chaque réclamation peut donner lieu à la perception de la taxe spéciale prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre a) si l'emploi de la voie télégraphique est demandé. La taxe télégraphique de transmission de la réclamation et, le cas échéant, dans les relations entre deux pays admettant cette procédure, celle de la réponse sont perçues en sus de la taxe de réclamation. En cas d'utilisation de télégrammes pour la réponse, la taxe télégraphique est celle d'un télégramme avec réponse payée, calculée sur la base de 15 mots. Lorsqu'il est fait usage du télex, la taxe télégraphique perçue sur l'expéditeur s'élève, en principe, au même montant que celui perçu pour transmettre la réclamation par télex. Si l'envoi n'est pas demandé de transmission par d'autres moyens de télécommunication ou par le service EMS, les taxes normales sont perçues sur titre de ces services préexistants. Elles s'ajoutent au titre de la taxe spéciale prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre a) de l'annexe I de l'annexe 1 de la Convention, en plus de la taxe de réclamation et, le cas échéant, de la taxe de transmission de la réclamation et, le cas échéant, de la taxe de la réponse payée. Si l'envoi n'est pas demandé de transmission par d'autres moyens de télécommunication ou par le service EMS, les taxes normales sont perçues sur titre de ces services préexistants. Elles s'ajoutent au titre de la taxe spéciale prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre a) de l'annexe I de l'annexe 1 de la Convention, en plus de la taxe de réclamation et, le cas échéant, de la taxe de transmission de la réclamation et, le cas échéant, de la taxe de la réponse payée.

ることが出来る。これらの手段又は業務によって送達される返信の費用については、その回収を相互主義により放棄する。

5 同一差出人から同一受取人にあてて同一郵便局に同時に差し出された二個以上の郵便物に関する調査請求については、一個分のみの料金を徴収する。もつとも、差出人の請求に依り異なる二以上の線路によって送達しなければならなかった書留郵便物又は保険付書状に関する調査請求については、利用した各線路につき料金を徴収する。

6 調査請求が業務上の過失を起因とするものであった場合には、4の特別料金は、これを徴収した郵政庁が還付する。もつとも、当該郵政庁は、この特別料金を、いかなる場合にも、賠償金の支払の義務を負う郵政庁から取り立てることができない。

第二章 書留郵便物、配達記録郵便物及び保険付書状

第四十八条 書留郵便物の引受け

- 1 第十九条に規定する通常郵便物は、書留として發送することが出来る。
- 2 書留郵便物の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領証を交付する。
- 3 封かんした封筒に入れた書留書状は、差出国及び名あて国の法令が認める場合には、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参人払有価証券、旅行小切手、加工した又は加工していない白

万国郵便条約

5. Si la réclamation concerne plusieurs envois déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire, il n'est perçu qu'une seule taxe. Cependant, s'il s'agit d'envois recommandés ou de lettres avec valeur déclarée qui ont été, à la demande de l'expéditeur, émis séparément par différents voies, il est perçu une taxe pour chacune des voies utilisées.

6. Si la réclamation a été motivée par une faute de service, la taxe applicable visée au paragraphe 4 est restituée par l'Administration qui l'a perçue; toutefois, cette taxe ne peut en aucun cas être exigée de l'Administration à laquelle incombent le paiement de l'indemnité.

Chapitre II

Envois recommandés, envois à livraison attestée et lettres avec valeur déclarée

Article 48
Admission des envois recommandés

1. Les envois de la poste aux lettres désignés à l'article 19 peuvent être expédiés sous recommandation.
2. Un récépissé doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à l'expéditeur d'un envoi recommandé.
3. Si la législation intérieure des pays d'origine et de destination le permet, les lettres recommandées sous enveloppe close peuvent contenir des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie ou des valeurs quelconques au porteur, des chèques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufactures ou non, des piercings, des bijoux et autres objets précieux.

金、金又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品を包有することができる。

第四十九条 配達記録郵便物の引受け

配達記録郵便物の引受け

1 第十九条に規定する通常郵便物は、配達記録郵便物の引受けを認める郵政庁の間で、配達記録郵便業務によって交換することができる。

2 配達記録郵便物の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領証を交付する。

第五十条 書留郵便物の料金

書留郵便物の料金

1 書留郵便物の料金は、次のものから成るものとし、前納しななければならない。

(a) 郵便物の種類に従って課される普通料金

(b) 第二十六条1の表(p)の定額の書留料

2 特別の安全措施が必要である場合には、郵政庁は、第二十六条1の表(p)の備考欄二に規定する特別の料金を徴収することができる。

3 不可抗力による危険を負担する郵政庁は、第二十六条1の表(r)の特別料金を徴収することができる。

第五十一条 配達記録郵便物の料金

Article 49
Admission des envois à livraison attestée

1. Les envois de la poste aux lettres, tels qu'à l'article 19 peuvent être agréés par le service des envois à livraison attestée aux Administrations et par les Administrations acceptant de les admettre.

2. Lors du dépôt, il est remis gratuitement un récépissé à l'expéditeur d'un envoi de l'espèce.

Article 50
Taxe des envois recommandés

1. La taxe des envois recommandés doit être acquittée à l'avance. Elle se compose:

a) de la taxe d'affranchissement de l'envoi, selon sa catégorie;

b) de la taxe fixe de recommandation prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre p);

2. Dans les cas où des mesures de sécurité exceptionnelles sont nécessaires, les Administrations peuvent percevoir les taxes spéciales prévues à l'article 26, paragraphe 1, lettre p), colonne 3, chiffre 2°.

3. Les Administrations postales disposées à se charger des risques pouvant résulter du cas de force majeure sont autorisées à percevoir la taxe spéciale prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre r).

Article 51
Taxes applicables aux envois à livraison attestée

配達記録郵便物の料金は、次のものから成るものとし、前納しなければならぬ。

- (a) 郵便物の種類に従って課される普通料金
- (b) 差出郵政庁が定める配達記録料。ただし、その額は、書留料よりも低い額とする。

第五十二条 保険付書状の引受け

- 1 有価証券又は有価の書類若しくは物品を包有し、かつ、差出人の表記する保険金額に従って内容品を保険に付した書状は、「保険付書状」として交換することができる。その交換は、この書状を相互に又は一方的に受領することについて郵政庁が同意を表明した加盟国の間においてのみ行われる。
- 2 保険付書状の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領証を交付する。
- 3 郵政庁は、保険付書状業務ができる限り自国のすべての郵便局において行われるように必要な措置をとる。

第五十三条 保険付書状の保険金額

- 1 保険金額は、原則として無制限とする。
- 2 もつとも、郵政庁は、保険金額を一定の金額以下に制限する権能を有する。この金額は、三千二百六十六・九一SDR又は、内国業務において採用されている限度額が三千二百六十六・九一SDR未満である場合には、当該限度額を下回る

La taxe est acquittée à l'avance. Elle comprend:

- a) la taxe d'affranchissement correspondant à la catégorie de l'envoi;
- b) la taxe de livraison atteinte fixée par l'Administration d'origine, qui doit être inférieure à la taxe de recommandation.

Article 52
Admission des lettres avec valeur déclarée

1. Les lettres contenant des valeurs-papier, des documents ou des objets de valeur et dénommés « lettres avec valeur déclarée » peuvent être échangées avec assurance du contenu pour la valeur déclarée par l'expéditeur. Cet échange est limité aux relations entre les Pays-membres dont les Administrations postales se sont déclarées d'accord pour accepter ces envois soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens.

2. Un récépissé doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à l'expéditeur d'une lettre avec valeur déclarée.

3. Les Administrations prennent les mesures nécessaires pour assurer, autant que possible, le service des lettres avec valeur déclarée dans tous les bureaux de leur pays.

Article 53
Lettres avec valeur déclarée. Déclaration de valeur

- 1. Le montant de la déclaration de valeur est en principe illimité.
- 2. Chaque Administration a, toutefois, la faculté de limiter la déclaration de valeur, en ce qui concerne les lettres avec valeur déclarée, à un montant au moins égal à celui adopté dans son service intérieur s'il est inférieur à 3266,91 DRS.

ことができない。

3 異なる限度額を採用する国の間においては、最も低い限度額を相互に遵守する。

4 保険金額は、郵便物の内容品の実価を超えるものであってはならない。もつとも、内容品の実価の一部分についてのみ保険を付することは、認められる。書類の価額が当該書類の作成に要する費用に基づいて表される場合には、その保険金額は、当該書類の亡失の際のその代替に要する費用を超えるものであってはならない。

5 郵便物の内容品の実価を超える保険金額の詐欺表記は、差出国の法令により定める司法上の訴追の対象となる。

第五十四条 保険付書状の料金

保険付書状の料金

1 保険付書状の料金は、次のものから成るものとし、前納しななければならない。

(a) 普通料金

(b) 第二十六条1の表(p)の定額の書留料

(c) 第二十六条1の表(q)の保険料

2 特別の安全措置が必要である場合には、郵政庁は、第二十六条1の表(p)の備考欄二に規定する特別の料金を徴収することができる。

第五十五条 受取通知

3 Dans les relations entre pays qui ont adopté des maximums différents, la limite la plus basse doit être observée de part et d'autre.

4 La déclaration de valeur ne peut dépasser la valeur réelle du contenu de l'envoi, mais il est permis de ne déclarer qu'une partie de cette valeur, le montant de la déclaration des papiers représentant une valeur à raison de leurs frais d'établissement ne peut dépasser les frais de remplacement évalvés de ces documents en cas de perte.

5 Toute déclaration frauduleuse d'une valeur supérieure à la valeur réelle du contenu d'un envoi est passible des poursuites judiciaires prévues par la législation du pays d'origine.

Article 54
Taxes des lettres avec valeur déclarée

1. La taxe des lettres avec valeur déclarée doit être acquittée à l'avance. Elle se compose:

a) de la taxe d'affranchissement ordinaire;

b) de la taxe fixe de recommandation prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre p);

c) de la taxe d'assurance prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre q).

2. Dans les cas où des mesures de sécurité exceptionnelles sont nécessaires, les Administrations peuvent percevoir les taxes spéciales prévues à l'article 26, paragraphe 1, lettre p), colonne 3, chiffre 2°.

Article 55
Avis de réception

- 1 書留郵便物、配達記録郵便物又は保険付書状の差出人は、差出しの際に第二十六条1の表(s)の料金を納付した上で、受取通知の請求を行うことができる。受取通知は、最も速達の線路（航空路又は平面路）によって差出人に返送する。
- 2 差出人が通常の期間内に自己に返送されなかった受取通知の請求を行う場合には、新たに料金を徴収せず、また、調査請求について第四十七条に規定する料金も徴収しない。

第五十六条 受取人本人への手交

- 1 書留郵便物、配達記録郵便物及び保険付書状は、合意した郵政庁の間の関係においては、差出人の請求に応じて受取人本人に手交する。郵政庁は、受取人本人への手交の取扱いを受取通知が添付された書留郵便物、配達記録郵便物及び保険付書状についてのみ行うことを取り決めることができる。差出人は、当該請求を行う場合には、第二十六条1の表(t)の特別料金を納付する。
- 2 郵政庁は、手交が可能であると考えられる場合において自己の規則が認めるときに限り、1の規定により手交する郵便物の二回目の手交の試みを行う。

第三章 責任

第五十七条 書留郵便物についての郵政庁の責任の原則及び範囲

1. L'expéditeur d'un envoi recommandé, d'un envoi à livraison attestée ou d'une lettre avec valeur déclarée peut demander un avis de réception au moment du dépôt en payant la taxe prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre si. L'avis de réception est renvoyé à l'expéditeur par la voie la plus rapide (aérienne ou de surface).

2. Lorsque l'expéditeur réclame un avis de réception qui ne lui est pas parvenu dans des délais normaux, il n'est perçu ni une deuxième taxe, ni la taxe prévue à l'article 47 pour les réclamations.

Article 66
Remise en main propre

1. Dans les relations entre les Administrations qui ont donné leur consentement, les envois recommandés, les envois à livraison attestée et les lettres avec valeur déclarée sont, à la demande de l'expéditeur, remis en main propre. Les Administrations peuvent consentir de n'admettre cette faculté que pour les envois recommandés, les envois à livraison attestée et les lettres avec valeur déclarée accompagnés d'un avis de réception. Dans les seuls cas, l'expéditeur paie la taxe spéciale prévue à l'article 26, paragraphe 1, lettre t).

2. Les Administrations ne sont tenues de faire un second essai de remise de ces envois que si celui-ci est supposé aboutir et si la réglementation intérieure le permet.

Chapitre III
Responsabilité

Article 57
Principe et étendue de la responsabilité des Administrations postales. Envois recommandés

6 内容品が盗取され又は損傷した郵便物が配達された後は、4の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利を有する。受取人は、当該権利を差出人のために放棄することができる。

7 差出郵政庁は、自国の差出人に対し、書留郵便物について自国の法令により定める賠償金を、その額が3に定める賠償金の額を下回らないことを条件として、支払う権能を有する。名あて郵政庁が6の規定により受取人に対し賠償金を支払う場合にも、同様とする。ただし、次の場合には、3に定める金額を適用する。

一 責任郵政庁に対する求償の場合

二 差出人が自己の権利を受取人のために放棄した場合又は受取人が自己の権利を差出人のために放棄した場合

第五十八条 配達記録郵便物についての郵政庁の責任の原則及び範囲

1 郵政庁は、配達記録郵便物に関しては、その亡失についてのみ責任を負う。この場合には、配達記録郵便物が開袋によって運送されたか閉袋によって運送されたかを問わない。

2 配達記録郵便物の内容品の全部の盗取又は全面的損傷は、当該配達記録郵便物の包装が盗取又は損傷の危険から内容品を有効に保護するために十分であったと認められることを条件として、亡失とみなす。

3 差出人は、配達記録郵便物の亡失の場合には、納付した料

6. Par dérogation au paragraphe 4, le destinataire a droit à l'indemnité après avoir pris livraison d'un envoi spolié ou avarié. Il peut se désister de ses droits en faveur de l'expéditeur.

7. L'Administration doit avoir à la faculté de verser aux expéditeurs dans son pays les indemnités prévues par sa législation intérieure pour les envois recommandés, à condition qu'ils ne soient pas inférieurs à ceux qui sont fixés au paragraphe 3. Il en est de même pour l'Administration de destination lorsque l'indemnité est payée au destinataire en vertu du paragraphe 6. Les montants fixés au paragraphe 3 restent cependant applicables.

1° en cas de recours contre l'Administration responsable;

2° si l'expéditeur se désiste de ses droits en faveur du destinataire ou inversement.

Article 58 Principe et étendue de la responsabilité des Administrations postales. Envois à livraison attestée

1. Les Administrations postales ne répondent que de la perte des envois à livraison attestée. Leur responsabilité est engagée tant pour les envois transportés à découvert que pour ceux qui sont acheminés en dépêches closes.

2. La spoliation totale ou l'avarie totale du contenu des envois à livraison attestée est assimilée à la perte, sous réserve que l'emballage ait été reconnu comme suffisant pour protéger effectivement le contenu contre les risques de vol ou d'avarie.

3. En cas de perte d'un envoi à livraison attestée, l'expéditeur a droit à la restitution des taxes acquittées.

金の還付を請求する権利を有する。

第五十九条 保険付書状についての郵政庁の責任の原則及び範囲

保険付書状についての郵政庁の責任の原則及び範囲

- 1 郵政庁は、保険付書状に関しては、第六十一条に規定する場合を除くほか、亡失、盗取又は損傷について責任を負う。この場合には、保険付書状が開袋によって運送されたか開袋によって運送されたかを問わない。
- 2 郵政庁は、また、不可抗力による危険を負担することを約束することができる。当該危険を負担する場合には、郵政庁は、自国内で差し出された保険付書状の差出人に対し、当該保険付書状のすべての運送路（転送又は差出元への返送の場合の運送路を含む。）において不可抗力により生ずる亡失、盗取又は損傷について責任を負う。
- 3 差出人は、原則として亡失、盗取又は損傷の実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。間接の損害及び実現されなかった利益については、考慮しない。賠償金の額は、いかなる場合にも、保険金額のSDRによる額を超えることができない。保険付航空書状が平面路により転送され又は差出元に返送される場合には、責任は、その転送又は返送については、平面路によって送達される郵便物について適用される責任に限定される。
- 4 内容品が盗取され又は損傷した保険付書状が配達された後は、3の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利

Article 59
Principe et étendue de la responsabilité des Administrations postales.
Lettres avec valeur déclarée

1. Les Administrations postales répondent de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des lettres avec valeur déclarée, sauf dans les cas prévus à l'article 61. Leur responsabilité est engagée, tant pour les lettres transportées à découvert que pour celles qui sont acheminées en dépêches closes.

2. Les Administrations peuvent s'engager à couvrir aussi les risques pouvant découler d'un cas de force majeure. Elles ne sont pas responsables des pertes, des vols ou des spoliations ou avaries dues à un cas de force majeure qui survient durant le parcours, tout entier des envois, y compris éventuellement le parcours de réexpédition ou de renvoi à l'origine.

3. L'expéditeur a droit à une indemnité correspondante, en principe, au montant réel de la perte, de la spoliation ou de l'avarie; les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont pas pris en considération. Cependant, cette indemnité ne peut en aucun cas dépasser le montant, en DTS, de la valeur déclarée. En cas de réexpédition ou de renvoi à l'origine par voie de surface d'une lettre avec valeur déclarée, la responsabilité est limitée, pour le second parcours, à celle qui est appliquée aux envois acheminés par cette voie.

4. Par dérogation au paragraphe 3, le destinataire a droit à l'indemnité après avoir pris livraison d'une lettre avec valeur déclarée spoliée ou avariée.

を有する。

5 賠償金は、有価物の運送が引き受けられた場所及び時期における当該有価物と同種の有価物のSDRに換算した時価を基礎として計算する。時価がない場合には、賠償金は、当該場所及び時期において評価される当該有価物の通常の価値を基礎として計算する。

6 保険付書状の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷について賠償金が支払われる場合には、差出人（4の規定が適用される場合には、受取人）は、納付した料金（保険料を除く。）の還付を請求する権利を有する。保険料は、いかなる場合にも、差出郵政庁が取得する。

7 差出人は3に規定する権利を受取人のために放棄することができるとし、受取人は4に規定する権利を差出人のために放棄することができる。差出人又は受取人は、自国の法令が認める場合には、第三者に対し賠償金の受取を認めることができる。

第六十条 書留郵便物及び配達記録郵便物についての郵政庁の免責

1 郵政庁は、書留郵便物又は配達記録郵便物であつて、これらと同種の郵便物について自己の規則により定める条件又は第十二条3に定める条件に従つて配達したものについては、責任を負わない。ただし、内容品の盗取若しくは損傷が当該書留郵便物若しくは配達記録郵便物の配達の前に若しくは配

書留郵便物及び配達記録郵便物について郵政庁の免責

5. L'indemnité est calculée d'après le prix courant, converti en DTS, des objets de valeur de même nature, au lieu et à l'époque où ils ont été acceptés au transport; à défaut de prix courant, l'indemnité est calculée d'après la valeur ordinaire des objets évalués sur les mêmes bases.

6. Lorsqu'une indemnité est due pour la perte, la spoliation totale ou l'avarié total d'une lettre avec ou sans déduction, l'expéditeur a le droit de se désister de ses droits prévus au paragraphe 4 en faveur de l'expéditeur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité si la législation intérieure le permet.

7. L'expéditeur a la faculté de se désister de ses droits prévus au paragraphe 3 en faveur du destinataire. Inversement, le destinataire a la faculté de se désister de ses droits prévus au paragraphe 4 en faveur de l'expéditeur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité si la législation intérieure le permet.

Article 60 Non responsabilité des Administrations postales Envois recommandés et envois à livraison attestée

1. Les Administrations postales cessent d'être responsables des envois recommandés et des envois à livraison attestée dont elles ont effectué la remise, soit dans les conditions prévues par leur réglementation pour les envois de même nature, soit dans les conditions prévues à l'article 12, paragraphe 3. La responsabilité est toutefois maintenue lorsqu'une spoliation ou un avarié est constaté soit avant la livraison, soit hors de la livraison de l'envoi recommandé et des envois à livraison attestée ou lorsque, la réglementation intérieure le permettant, le destinataire, le cas échéant l'expéditeur, s'il y a renvoi à l'origine, formule des réserves en prenant livraison d'un envoi spolié ou avarié.

達の際に確認されたとき又は、当該郵政庁の規則が認める場合において、内容品が盗取され若しくは損傷した書留郵便物若しくは配達記録郵便物の配達を受ける際に受取人（差出人への返送の場合には、差出人）が留保を付したときは、責任は、存続する。

2 郵政庁は、次の場合には、責任を負わない。

一 書留郵便物又は配達記録郵便物が亡失した場合において、

(a) 亡失が不可抗力によるとき。自己の業務において亡失が生じた郵政庁は、自国の法令の定めるところにより、当該亡失が不可抗力に該当する事情によるものであるかないかを決定するものとし、差出国の郵政庁が請求するときは、当該差出国の郵政庁に対して当該事情を通知する。ただし、書留郵便物の亡失の場合には、第五十七条 2の規定により不可抗力による危険を負担することを受諾した差出国の郵政庁に関しては、責任は、存続する。

(b) 郵政庁の責任に関して別段の証拠がなく、かつ、郵政庁が不可抗力による業務書類の損傷のために当該書留郵便物について調査することができないとき。

(c) 差出人が第四十七条 1に定める期間内に調査請求を行わなかったとき。

二 書留郵便物又は配達記録郵便物が名あて国の法令に基づいて保留され又は差し押さえられた旨を名あて国の郵政庁が通告した場合

三 書留郵便物又は配達記録郵便物が第四十一条 2、3 (b) 及

2. Les Administrations postales ne sont pas responsables:

1° de la perte d'envois recommandés ou d'envois à livraison attestée:

a) en cas de force majeure: l'Administration dans le service de laquelle la perte a eu lieu doit déclarer, suivant la législation de son pays, si cette perte est due à des circonstances constituant un cas de force majeure: celles-ci sont portées à la connaissance de l'Administration du pays d'origine, si celle destinée le demande. Toutefois, la responsabilité subsiste en cas de perte d'envois recommandés à l'égard de l'Administration du pays expéditeur qui a accepté de couvrir les risques de force majeure [article 57, paragraphe 2];

b) lorsque, la preuve de leur responsabilité n'ayant pas été administrée autrement, elles ne peuvent rendre compte des envois par suite de la destruction des documents de service résultant d'un cas de force majeure;

c) lorsque l'expéditeur n'a formé aucune réclamation dans le délai prévu à l'article 47, paragraphe 1;

2° des envois recommandés ou des envois à livraison attestée qui, selon notification de l'Administration du pays de destination, ont été retenus ou saisis en vertu de la législation de ce pays;

3° des envois recommandés ou des envois à livraison attestée confiés ou dérivés par l'autorité compétente, lorsqu'il s'agit d'envois dont le contenu tombe sous le coup des

び4の禁制に抵触する内容を包有しているために権限のある当局によって没収され又は棄却された場合

四 書留郵便物又は配達記録郵便物の損傷が内容品の性質から生じたものである場合

3 郵政庁は、税関告知書の内容(どのように記載されているかを問わない。)について、及び税関検査に付される通常郵便物の検査の際に第四十一条4(f)の規定により税関の行った決定について、いかなる責任も負わない。

第六十一条 保険付書状についての郵政庁の免責

1 郵政庁は、保険付書状であつて、これと同種の郵便物について自己の規則により定める条件又は第十二条3に定める条件に従つて配達したものであるについては、責任を負わない。ただし、次の場合には、責任は、存続する。

(a) 内容品の盗取若しくは損傷が保険付書状の配達の前に若しくは配達の際に確認されたとき又は、郵政庁の規則が認める場合において、内容品が盗取され若しくは損傷した保険付書状の配達を受ける際に受取人(差出元への返送の場合には、差出人)が留保を付したとき。

(b) 受取人(差出元への返送の場合には、差出人)が、保険付書状を正規に受領した場合においても、当該保険付書状を配達した郵政庁に対し損害を發見した旨を遅滞なく申し出て、内容品の盗取又は損傷が配達の後を生じたものでないことを立証したとき。

Interdictions prévues à l'article 41, paragraphes 2, 3, lettre b), et 4;

4° des envois recommandés ou des envois à livraison attestée ayant subi une avarie provenant de la nature du contenu de l'envoi.

3. Les Administrations postales n'assument aucune responsabilité du chef des déclarations en douane, sous quelque forme que celles-ci soient faites, et des décisions prises par les services de la douane conformément à l'article 41, paragraphe 4, lettre b), lors de la vérification des envois de la poste aux lettres soumis au contrôle douanier.

Article 41
Non-responsabilité des Administrations postales. Lettres avec valeur déclarée

1. Les Administrations postales cessent d'être responsables des lettres avec valeur déclarée dont elles ont effectué la remise, soit dans les conditions prescrites par leur réglementation intérieure pour les envois de même nature, soit dans les conditions prévues à l'article 13, paragraphe 3; la responsabilité est toujours maintenue.

2. Lorsqu'une avarie ou une avarie est constatée, soit avant la livraison, soit lors de la livraison de l'envoi ou lorsque la réglementation intérieure le permettant, le destinataire, le cas échéant, l'expéditeur, s'il y a renvoi à l'origine, l'omnie des réserves en prenant livraison d'un envoi spolié ou avarié.

3. Lorsque le destinataire ou, en cas de renvoi à l'origine, l'expéditeur, nonobstant décharge donnée régulièrement, déclare sans délai à l'Administration qui lui a livré l'envoi avoir constaté un dommage et administrer la preuve que la spoliation ou l'avarie ne s'est pas produite après la livraison.

2

郵政庁は、次の場合には、責任を負わない。

一 保険付書状が亡失し又はその内容品が盗取され若しくは損傷した場合において、

(a) 亡失、盗取又は損傷が不可抗力によるとき。自己の業務において亡失、盗取又は損傷が生じた郵政庁は、自国の法令の定めるところにより、当該亡失、盗取又は損傷が不可抗力に該当する事情によるものであるかないかを決定するものとし、差出国の郵政庁が請求するときは、当該差出国の郵政庁に対して当該事情を通知する。ただし、第五十九条²の規定により不可抗力による危険を負担することを受諾した差出国の郵政庁に関しては、責任は、存続する。

(b) 郵政庁の責任に関して別段の証拠がなく、かつ、郵政庁が不可抗力による業務書類の損傷のために当該保険付書状について調査することができないとき。

(c) 損害が差出人の過失若しくは怠慢又は当該保険付書状の内容品の性質から生じたものであるとき。

(d) 当該保険付書状が第四十一条⁴の禁制に抵触する内容品を包有しているために権限のある当局によって没収され又は棄却されたとき。

(e) 当該保険付書状につき、内容品の実価を超える保険金額の詐欺表記がされているとき。

(f) 差出人が当該保険付書状の差出しの日の翌日から起算して一年以内に調査請求を行わなかったとき。

二 保険付書状が名あて国の法令に基づいて差し押さえられ

2. Les Administrations postales ne sont pas responsables:

1^o de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des lettres avec valeur déclarée:

a) en cas de force majeure: l'Administration dans le service de laquelle la perte, la spoliation ou l'avarie a eu lieu doit déclarer, suivant la législation de son pays, si cette perte, cette spoliation ou cette avarie est due à des circonstances constituant un cas de force majeure: celles-ci sont portées à la connaissance de l'Administration du pays d'origine si cette dernière le demande. Toutefois, la responsabilité subsiste à l'égard de l'Administration du pays expéditeur qui a accepté de couvrir les risques de force majeure (article 99, paragraphe 2);

b) lorsque, la preuve de leur responsabilité n'ayant pas été administrée autrement, elles ne peuvent rendre compte des envois par suite de la destruction des documents de service résultant d'un cas de force majeure;

c) lorsque le dommage a été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur ou provient de la nature du contenu de l'envoi;

d) lorsqu'il s'agit d'envois dont le contenu tombe sous le coup des interdictions prévues à l'article 41, paragraphe 4, et pour autant que ces envois aient été confisqués ou détruits par l'autorité compétente en raison de leur contenu;

e) lorsqu'il s'agit d'envois qui ont fait l'objet d'une déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du contenu;

f) lorsque l'expéditeur n'a formulé aucune réclamation dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de départ de l'envoi;

2^o des lettres avec valeur déclarée saisies en vertu de la législation du pays de destination;

た場合

- 三 海路又は航空路による運送に関し、郵政庁が、その利用する船舶内又は航空機内にある保険付書状についての責任を認めない旨を通知した場合。ただし、当該郵政庁は、保険付書状の閉袋継越しについては、書留郵便物について定められている責任を負う。
- 三 郵政庁は、税関告知書の内容（どのように記載されているかを問わない。）について、及び税関検査に付される保険付書状の検査の際に税関の行った決定について、いかなる責任も負わない。

第六十二条 差出人の責任

- 一 通常郵便物の差出人は、運送を認められない物品の差出しにより又は郵便物の引受けがされるための条件を遵守しなかつたことにより他の郵便物に与えたすべての損害につき、郵政庁が負う責任の限度まで責任を負う。ただし、郵政庁又は運送事業者に過失又は怠慢があつた場合は、この限りでない。
- 二 差出人は、差出局が1に規定する損害を与えた郵便物を引き受けたことよつて責任を免れることはない。
- 三 損害が差出人の過失によるものであることを確認した郵政庁は、その旨を差出郵政庁に通報するものとし、差出郵政庁は、必要があるときは、差出人に対して訴えを提起する。

3° en matière de transport maritime ou aérien, lorsqu'elles ont fait connaître qu'elles n'étaient pas en mesure d'acquiescer la responsabilité des valeurs à bord des navires ou des avions qu'elles utilisent, elles assument néanmoins, pour le transit des lettres avec valeur déclarée en dépêches cloées, la responsabilité qui est prévue pour les envois recommandés.

3. Les Administrations postales n'assument aucune responsabilité du chef des déclarations en douane, sous quelque forme que celles-ci soient faites, et des décisions prises par les services de la douane lors de la vérification des envois soumis au contrôle douanier.

Article 62 Responsabilité de l'expéditeur

1. L'expéditeur d'un envoi de la poste aux lettres est responsable, dans les mêmes limites que les Administrations étrangères, de tous les dommages et de tous les frais qui résultent de la suite de l'expédition d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'expédition, pourvu qu'il n'y ait eu ni faute, ni négligence des Administrations ou des transporteurs.

2. L'acceptation par le bureau de dépôt d'un tel envoi ne dégage pas l'expéditeur de sa responsabilité.

3. L'Administration qui constate un dommage dû à la faute de l'expéditeur en informe l'Administration d'origine à laquelle il appartient d'indiquer, le cas échéant, l'action contre l'expéditeur.

差出人の
責任

第六十三条 書留郵便物についての郵政庁の間における責任の決定

書留郵便物についての郵政庁の間における責任の決定

- 1 書留郵便物を異議なく受け取り、かつ、調査に役立つすべての所定の資料を受領した郵政庁は、当該書留郵便物を受取人に配達し又は他の郵政庁に正規に送達したことを立証することができない場合には、反証が挙げられる時まで当該書留郵便物の亡失について責任を負う。
- 2 仲介郵政庁又は名あて郵政庁は、次の場合には、4の規定が適用されない限り、反証が挙げられる時まで責任を負わない。
 - (a) 第四条の規定並びに閉袋の点検及び事故の確認に関する規定を遵守した場合
 - (b) 調査請求の対象となっている書留郵便物に関する業務書類がこの条約の施行規則第七七条に定める保存期間の満了によって棄却された後に当該調査請求を受領したことを立証することができる場合。この(b)の規定は、請求者の権利を害するものではない。
 - (c) 書留郵便物の個別記入の場合において、差出郵政庁が書状目録C12又は書留目録C13への書留郵便物の詳細な記入に関するこの条約の施行規則第六十一条1の規定を遵守しなかつたため、調査対象となっている書留郵便物を正規に引き渡したことを立証することができないとき。
- 3 亡失が航空運送企業の業務において生じた場合には、第十八条1の規定に基づいて運送料を受領する郵政庁は、差出

Article 63
Détermination de la responsabilité entre les Administrations postales. Envois recommandés

1. Jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité pour la perte d'un envoi recommandé incombe à l'Administration postale qui, ayant reçu l'envoi sans faire d'observation et étant mise en possession de tous les moyens réglementaires d'investigation, ne peut établir ni la remise au destinataire ni, s'il y a lieu, la transmission régulière à une autre Administration.

2. Une Administration intermédiaire ou de destination est, jusqu'à preuve du contraire et sous réserve du paragraphe 4, déchargée de toute responsabilité:

a) lorsqu'elle a observé l'article 4 ainsi que les dispositions relatives à la vérification des dépêches et à la constatation des irrégularités;

b) lorsqu'elle peut établir qu'elle n'a été saisie de la réclamation qu'après la destruction des documents de service relatifs à l'envoi recherché, le délai de conservation prévu à l'article 107 du Règlement étant expiré; cette réserve ne porte pas atteinte aux droits du réclamant;

c) lorsque, en cas d'inscription individuelle des envois recommandés, la remise régulière de l'envoi recherché ne peut être établie parce que l'Administration d'origine n'a pas observé l'article 181, paragraphe 1, du Règlement concernant l'inscription détaillée des envois recommandés dans la feuille d'avis C 12 ou dans les listes spéciales C 13.

3. Lorsque la perte d'un produit dans le service d'une entreprise de transport aérien, l'Administration du pays qui reçoit les fins de paiement, conformément à l'article 1, est tenue de rembourser à l'Administration d'origine l'indemnité payée à l'expéditeur, indépendamment de recourir ce montant auprès de l'entreprise de transport aérien responsable. Si, en vertu

人に支払われた賠償金の額を差出郵政庁に償還し、責任のある航空運送企業から当該賠償金の額を取り立てる。差出郵政庁は、第八十八条2の規定に基づいて航空運送企業と運送料の決済を直接行う場合には、当該航空運送企業に対して当該賠償金の額の償還を請求する。

4 亡失が運送中に生じ、その事実がいずれの国の領域又は業務において生じたかを確定することができない場合には、関係郵政庁は、平等に損害を分担する。

5 郵政庁は、書留郵便物が不可抗力によって亡失した場合において、その亡失が自国の領域又は自己の業務において生じたものであるときは、不可抗力による危険を自国及び差出国の双方が負担している場合に限り、差出郵政庁に対して責任を負う。

6 徴収が免除されなかった関税その他の課金は、亡失について責任を負う郵政庁が負担する。

7 賠償金を支払った郵政庁は、受取人、差出人又は第三者に對する求償権につき、当該賠償金の額を限度として、当該賠償金を受け取った者に代位する。

第六十四条 保険付書状についての郵政庁の間における責任の決定

1 保険付書状を異議なく受け取り、かつ、調査に役立つすべての所定の資料を受領した郵政庁は、当該保険付書状を受取人に配達し又は他の郵政庁に正規に送達したことを立証する

保険付書状についての郵政庁の間

de l'article 88, paragraphe 2, l'Administration doit régler les frais de transport directement à la compagnie aérienne; elle doit demander elle-même le remboursement de l'indemnité à cette compagnie.

4. Toutefois, si la perte a eu lieu en cours de transport sans qu'il soit possible d'établir sur le territoire ou dans le service de quel pays le fait s'est accompli, les Administrations en cause supportent le dommage par parts égales.

5. Lorsqu'un envoi recommandé a été perdu dans des circonstances de force majeure, l'Administration qui a le territoire ou dans le service de laquelle la perte a eu lieu n'en est responsable envers l'Administration expéditrice que si les deux pays se chargent des risques résultant du cas de force majeure.

6. Les droits de douane et autres dont l'immatiation n'a pu être obtenue tombent à la charge des Administrations responsables de la perte.

7. L'Administration qui a effectué le paiement de l'indemnité est, subrogée, jusqu'à concurrence du montant de cette indemnité, dans les droits de la personne qui l'a reçue pour tout recours éventuel soit contre le destinataire, soit contre l'expéditeur ou contre des tiers.

Article 84 Détermination de la responsabilité entre les Administrations postales. Lettres avec valeur déclarée

1. Jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité incombent à l'Administration postale qui, ayant reçu l'envoi, sans faire d'observation et étant mis en possession de tous les moyens réglementaires d'investigation, ne peut établir ni la remise au destinataire ni, s'il y a lieu, la transmission régulière à une autre Administration.

おける責任の決定

ことができない場合には、反証が挙げられる時まで責任を負う。

2 仲介郵政庁又は名あて郵政庁は、次の場合には、4、7及び8の規定が適用されない限り、反証が挙げられる時まで責任を負わない。

(a) 保険付書状の個別の点検に関するこの条約の施行規則第百七十条の規定を遵守した場合

(b) 調査請求の対象となっている保険付書状に関する業務書類がこの条約の施行規則第百七条に定める保存期間の満了によって棄却された後に当該調査請求を受領したことを立証することができる場合。この(b)の規定は、請求者の権利を害するものではない。

3 保険付書状を他の郵政庁に送達した郵政庁は、当該保険付書状の引渡しを受けた交換局から、点検の後に利用することのできる最初の便により、当該保険付書状の包装物の全体又は当該保険付書状自体の不着又は異状を確認する調書の送付を受けなかった場合には、反証が挙げられる時まで責任を負わない。

4 亡失、盗取又は損傷が運送中に生じ、その事実がいずれの国の領域又は業務において生じたかを確定することができない場合には、関係郵政庁は、平等に損害を分担する。盗取又は損傷の生じていたことが名あて国（差出人への返送の場合には、差出国）において確認された場合には、名あて国（又は差出国）の郵政庁が次のことを証明するものとし、その証明がされたときは、他のいずれの関係郵政庁も、異議の申立

2. Une Administration intermédiaire ou de destination est, jusqu'à preuve du contraire et sous réserve des paragraphes 4, 7 et 8, déchargée de toute responsabilité.

a) Lorsqu'elle a observé les dispositions de l'article 170 du Règlement, relatives à la vérification individuelle des lettres avec valeur déclarée.

b) Lorsqu'elle peut établir qu'elle n'a été saisie de la réclamation qu'après la destruction des documents de service relatifs à l'envoi concerné, le délai de conservation prévu à l'article 107 du Règlement étant expiré, cette réserve ne profite pas au titre des droits du réclamant.

3. Jusqu'à preuve du contraire, l'Administration qui a transmis une lettre avec valeur déclarée à une autre Administration est déchargée de toute responsabilité si le bureau d'échange auquel l'envoi a été livré n'a pas fait parvenir, par le premier courrier utilisable après la vérification, à l'Administration expéditrice un procès-verbal constatant l'absence ou l'altération, soit du paquet entier des valeurs déclarées, soit de l'envoi lui-même.

4. Si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite en cours de transport sans qu'il soit possible d'établir sur le territoire ou dans le service de quel pays le fait s'est accompli, les Administrations en cause supportent le dommage par parts égales; toutefois, si la spoliation ou l'avarie a été constatée dans le pays de destination ou, en cas de renvoi à l'expéditeur, dans le pays d'origine, il incombe à l'Administration de ce pays de prouver.